**Termes De Référence**

**Achat de services Assistance technique**

1. **Mise en contexte**

Les programmes nationaux de lutte contre le VIH-SIDA, TB et la communauté internationale ont fait de l’accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et d’appui leur l’objectif. Dans cette perspective, les pays doivent tout d’abord surmonter les problèmes faisant obstacle tant à la fourniture de ces services qu’au recours à ces services.

La Conférence d’Alma-Ata réaffirme avec force que la santé, qui est un état de complet bien-être physique, mental et social est un droit fondamental de l'être humain.

Associé à tout cela la constitution haïtienne de 1987 amendée reconnait que la santé est un droit fondamental, et de plus Haïti a ratifié toutes les lois et conventions internationales par rapport au droit à la santé. Selon certain document de l’OMS la stigmatisation est considérée comme étant un phénomène social très commun, basé sur la discrimination d’un individu ou d’un sous-groupe d’individus par un groupe dominant ou majoritaire. Discuté habituellement dans le contexte spécifique de la psychiatrie, ce phénomène existe aussi dans d’autres domaines de la médecine. Il touche non seulement les patients mais également leurs proches, et il n’est pas rare non plus que les soignants eux-mêmes y participent, que ce soit par leur attitude à l’égard de certains patients ou par la façon de pratiquer leur travail en fonction de certaines pathologies.

C’est dans ce contexte que l’Unité de Coordination des Maladies Infectieuses et Transmissibles veut recruter une firme ou un consultant pour monter deux dossiers d’analyse sur le phénomène de la stigmatisation expérimentée dans nos institutions de santé :

* Le premier doit documenter le problème de la stigmatisation subie par les patients en quête de soins VIH et/ou tuberculose y compris de façon spécifiques les populations clés dans les établissements des soins.
* Le second doit faire état des mesures à adopter dans les limites du dispositif règlementaire pour protéger les patients et lutter contre la stigmatisation en prenant en compte les politiques, les lois et l'environnement juridique en général.

**Objectif.**

Proposer une méthodologie appropriée pour documenter et évaluer de manière systématique et mitiger la stigmatisation comme phénomène liée à la prestation des services de santé. En ce sens, il s’agira de :

1. Développer des indicateurs et des mécanismes de suivi permettant de mesurer la stigmatisation ( perçue ou ressentie ) expérimentée par les usagers des services VIH ou TB au sein des établissements de soins.
2. Produire un document de plaidoyer tenant compte du cadre juridico-règlementaire ( Lois , Politiques publiques et règlements internes) en faveur du respect du droit des utilisateurs/clients des Institutions sanitaires.
3. Élaborer du contenu pour le développement de matériels promotionnels (affiches, messages audio visuels, Etc. )
4. Développer un guide de formation à l’intention des différentes catégories de personnels impliquées dans le circuit patient.
5. **Processus de recrutement**

Le choix sera fait par un comité de 5 membres (PNLS/PNLT, UGP/PEPFAR et UCMIT) en respectant les critères énumérés dans le profil recherché selon la démarche qui suit.

Une évaluation préliminaire des offres aura lieu avant qu’une comparaison technique et financière ne soit considérée. Seules les propositions techniques et financières des professionnels, dont l’examen préliminaire satisfait aux exigences du dossier joint au tableau ci-dessous, seront considérées (méthode conforme/non conforme).

**Tableau d’évaluation primaire**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  |  | **Méthode d’évaluation** | |
| **No** | **Critères préliminaires** | **Conforme** | **Non Conforme** |
| 1 | Lettre d'intention du professionnel spécifiant le domaine d'expertise et la compréhension du mandat |  |  |
| 2 | CV du professionnel consultant et copies de diplômes et de certificats |  |  |
| 3 | Proposition technique |  |  |
| 4 | Proposition financière |  |  |
| Observation globale | |  | |

L’ensemble des offres technique et financière d’un consultant éligible sera évalué selon la formule suivante :

Note O*T* (sur 70 pts) + [OF moins dispendieuse / *OF* de la firme à évaluer] x 30 points = Note Totale (sur 100 points)

*(OT : Offre Technique – OF : Offre Financière)*

La firme/ professionnel consultant ayant présenté la proposition financière la moins dispendieuse aura ainsi la note maximale de 30 points, le rapport initial étant égal à 1.

La composante financière d’une proposition ne sera évaluée que si la composante technique de cette même proposition atteint le nombre minimum de 40 points.

Le volet technique, qui a une valeur totale de 70 points, sera évalué à l'aide des critères suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Critères** | | **Points** |
| **1** | La Firme/consultant ayant une Maitrise en santé publique ou dans un domaine connexe | 30 |
| **2** | Formation en droit humain ou un Diplôme universitaire (DU) sur la prise en charge globale du VIH-TB | 30 |
| **3** | Minimum 5 ans d'expérience de travail dans la lutte contre le VIH-TB en Haïti | 20 |
| **4** | Clarté et logique du chronogramme proposé | 20 |
| **Total** | | **100** |

1. **Arrangements techniques et administratifs**

La Firme/consultant sera sous la supervision directe de la Direction Exécutive de l’UCMIT. Mais, il travaillera en étroite collaboration avec des personnes clés au niveau des coordinations nationales des programmes VIH-TB etdes responsablesdes institutions sanitaires.

Les honoraires du consultant seront payés par le projet « Renforcement UCC/M&E » de la subvention VIH/Sida de PEPFAR. Les arrangements contractuels incluront d’autres éléments non mentionnés dans ces Termes de Référence qui obligeront les parties signataires à respecter le calendrier d’exécution, la production des extrants et le paiement de cette consultation technique.

1. **Profil du consultant :**

La Firme/consultants qui aura à animer la séance de formation doit :

* Maitrise en santé publique ou dans un domaine connexe ;
* 5 ans d'expérience dans le domaine de la santé publique’
* Minimum 5 ans d'expérience de travail dans la lutte contre le VIH-TB en Haïti
* Être un personnel forme sur la prise en charge globale du VIH (clinique, thérapeutique, prise en charge psychosociale et ETP) ;
* Avoir une formation en droit humain ou un Diplôme universitaire (DU) sur la prise en charge globale du VIH est un atout ;
* Avoir déjà exécuté ce type de formation ou des formations similaires auprès du personnel du programme VIH haïtien ;
* Être apte à dispenser la formation dans un langage clair ;
* Avoir une bonne connaissance en santé publique
* Avoir de bonnes connaissances des normes et directives nationales de prise en charge globale du VIH-TB.
* Disponibilité immédiate et capacité de livrer le produit final à temps.

1. **Composition du dossier de soumission**

Le dossier de soumission doit comprendre :

* Une lettre d’intention ;
* Le curriculum vitae du postulant ;
* Une proposition technique ;
* Une proposition financière pour l’élaboration du rapport.

Pour une firme, une copie de patente à jour est obligatoire.

1. **Dépôt des dossiers**

Les dossiers de soumission (3 copies) doivent être déposés sous plis cachetés à l’adresse suivante # 2, Rue Boisrond Canal, Puits Blain 24, Pétion-ville, au plus tard**, le 07 Aout 2020 à 4h:00pm ou envoyés par email (mspprecrutmentucmit@gmail.com)**. Les enveloppes doivent porter le nom du soumissionnaire, son numéro de téléphone et son adresse électronique avec la mention «**Développer des indicateurs et des outils de suivi pour évaluer la stigmatisation contre les patients atteints de stigmatisation élevée (en particulier le VIH et la tuberculose) et de populations spécifiques dans les établissements de soins de santé** » et/ou «**Examiner, développer et promouvoir les lois, les politiques et l'environnement juridique en général pour protéger les patients contre la stigmatisation ».**